ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Informations sur la mise en œuvre de l'amende forfaitaire délictuelle

Question écrite n° 43035

Texte de la question

M. Robin Reda appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la mise en œuvre du dispositif d'amende forfaitaire délictuelle. Suite à la généralisation du dispositif annoncée en septembre 2020 rappelant la volonté de lutter contre l'usage de stupéfiants dans l'espace public, un besoin d'informations est exprimé quant au déploiement sur le territoire national et notamment la formation des agents, leur équipement en matériel dédié à la verbalisation, sur le nombre d'amendes forfaitaires délictuelles dressées mais également leur recouvrement, sur les différences de déploiement entre la police nationale, la gendarmerie nationale et l'inclusion des polices municipales. Il lui demande de lui transmettre les informations.

Données clés

Auteur : M. Robin Reda
Circonscription : Essonne (7e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 43035
Rubrique : Crimes, délits et contraventions
Ministère interrogé : Intérieur
Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 14 décembre 2021, page 8787
Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)